

## INFORMATION TARIFAIRE

PRESTATIONS CONVENTIONNÉES ASSURANCE MALADIE	
<b>Participation Assuré Transitoire (PAT)</b> fixée par arrêté ministériel	<b>24€ / séjour</b>
<p>La <b>Participation Assuré Transitoire (PAT)</b> est une participation forfaitaire, demandée par l'assurance maladie au patient, pour les actes médicaux dont le tarif est supérieur ou égal à 120€. Ces frais peuvent être pris en charge en tout ou partie par la mutuelle du patient selon son contrat.</p>	

PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES		
	Box	Chambre particulière ambulatoire <b>64€</b>
<b>Espace climatisé</b>	✓	✗
<b>Télévision</b>	○	○
<b>Téléphone (hors communications X€/ unité)</b>	✗	○
<b>Collation*</b>	Classique	Classique
<b>Coffre ou Placard sécurisé</b>	✓	✓
<b>Parking</b>	✓	✓
<b>Options pour chambre double</b>	Télévision Téléphone	6,70 € 6 €

✓ inclus   ✗ indisponible   ○ en option

- L'attribution de la chambre particulière se fait selon nos disponibilités. Nous nous engageons à mettre tout en œuvre pour vous satisfaire.
- A défaut, vous séjournerez en box ou en chambre double ; les prestations complémentaires seront alors à votre charge.
- Aucun autre frais que ceux correspondant à des prestations de soins rendues ou, le cas échéant, à des exigences particulières (prestations complémentaires) que vous auriez sollicitées ne peut vous être facturé. Le montant de ces exigences particulières, dont la liste est strictement définie par la réglementation et comprend notamment l'accès à une chambre particulière, doit vous être communiqué avant la réalisation de la prestation de soins.

\* Collation : boisson chaude, compote, muffin.

Adaptation du plateau selon régime alimentaire. (Diabétique, enfant...)

FAITES ENVOYER VOTRE ACCORD DE PRISE EN CHARGE MUTUELLE AVANT  
VOTRE ADMISSION AU N° DE FAX : 02.32.38.95.32 OU PAR MAIL : [accueil@clinique-pasteur.fr](mailto:accueil@clinique-pasteur.fr)  
**N° FINESS ETABLISSEMENT : 270 000 326**  
**DISCIPLINE : CHIRURGIE DMT 137 / MEDECINE DMT 174**